

DRC1508 –Droit constitutionnel : principes fondamentaux

Mathieu Tovar-Poitras

Automne 2024

Description du cours

Introduction au droit public : fondements historiques, théoriques et constitutionnels. Étude de l'évolution du droit public au Canada et au Québec. Notion d'État, de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance judiciaire, de la souveraineté parlementaire, de la responsabilité ministérielle et de la loyauté et neutralité de la fonction publique, de la primauté du droit et de la suprématie de la Constitution. Droit constitutionnel : sources, principes, caractéristiques essentielles de l'État canadien. Introduction à l'étude du contrôle de constitutionnalité des lois et des actes de l'appareil gouvernemental.

Objectif du cours

Les étudiant(e)s devraient ressortir du cours en étant capables d'identifier et de maîtriser les principes fondamentaux en droit constitutionnel canadien, identifier la jurisprudence pertinente en la matière et pouvoir répondre à des questions théoriques sur les éléments couverts dans le cadre de ce cours.

Méthode d'enseignement

L'enseignement sera donné de manière magistrale en présentiel. Des lectures seront assignées et devront être complétées une semaine avant le prochain cours. Des exercices pratiques seront disponibles avant les examens.

Méthode d'évaluation

Examen de mi-session : 30 % (non-préjudiciable)

Examen final portant sur toute la matière : 70 % (préjudiciable)

Principaux instruments de travail

Les documents téléchargés dans l'espace de cours sur Brightspace sont des outils suffisants et complets en soi